



## Elagage d'une haie et droit rural des chemins

Par **spicata**, le **27/06/2013** à **13:50**

[fluo]bonjour[/fluo]  
- j'ai une haie plantée depuis plus de 20 ans voir 25 ans et à environ 2 m de haut. j'entretenais cette haie convenablement jusqu'à ce que le propriétaire voisin m'interdise d'aller sur son terrain pour couper les branches qui dépassaient. aujourd'hui il me demande de couper les branches qui dépassent sans aller sur son terrain sinon il va faire appel au tribunal. qu'est-ce que je peux faire car je ne peux pas aller couper depuis chez moi d'autant qu'il a creusé un trou de 1.50 JUSTE en limite de propriété. - de plus il a étendu la terre qu'il a enlevé (di dessus) dans un endroit qui était déjà marécageux provoquant un surelevement de son terrain mitoyen. donc mon terrain est maintenant inondé.... ( je sais bien qu'il pleut beaucoup) mais cela n'est jamais arrivé depuis 1975. qu'est-ce que je peux faire. - il occupe un chemin communal qu'il a complètement dévasté en creusant pour installer des tuyaux d'évacuation sans autorisation. il y gare sa voiture. tout cela sur une partie. comme si le maire avait concédé ce chemin. l'autre partie du chemin n'est pas entretenue depuis 2005 (décès de l'ancienne propriétaire) en 2005 le maire s'est engagé à rétablir ce chemin, auprès du préfet. ce qu'il n'a jamais fait. je veux créer une activité dans mon champs qui longe tout ce chemin et j'ai besoin pour cette activité d'obtenir le rétablissement du chemin. je veux créer un jardin que je ferais visiter et j'ai besoin de créer un petit parking et un petit bâtiment genre grange. je suis agriculteur. quelles sont les actions juridiques que je peux effectuer car je renonce à agir auprès de la mairie qui fait  
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **27/06/2013** à **13:52**

bonjour,  
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre